

Commission

« Architecture, Urbanisme, Paysage »

Compte-rendu du 30 mai 2024



Ordre du jour :

- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal.

Etaient présent(e)s :

- Monsieur DRAY, Président de la Commission, Maire-Adjoint de LA CHAPELLE EN SERVAL
- Madame MISSENERD Conseillère Municipale / VIARMES
- Madame LECLAIR, Maire-Adjointe de ROBERVAL
- Monsieur VERDRU, Maire-Adjoint de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT
- Madame DUCHARDT, chargée de mission « Paysage » au Parc naturel régional
- Monsieur Nicolas LEBESGUE, chargé de mission « Paysage » au Parc naturel régional

Excusé(e)s :

- Madame STURMA, chargée de mission « Agriculture »

Monsieur Daniel DRAY, Président de la commission, ouvre la séance et donne la parole aux chargés de mission.

Voir dossier de présentation joint.

1. Volet arbres fruitiers

- SAINT-VAAST-DE-LONGMONT - Plantation d'un verger communal composé de 21 arbres.

La commune de Saint-Vaast-de-Longmont souhaite planter un verger sur deux parcelles communales (B203 et B731) d'une superficie totale de 35,28 ares.

Il est proposé en plus des arbres fruitiers de valider la demande de fourniture et la mise en place de 21 ollas ou oyas de 12L. Les ollas ou oyas sont des pots en argile cuite poreuse utilisés comme système d'arrosage écologique et économique.

Le montant des devis, sans les oyas, est de 3 770,40 € HT.

Le montant de l'aide (80%) serait de 3 016 €.

Si on prend en compte les oyas, le montant des devis est de 5030,40 € HT.

Le montant de l'aide (80%) serait de 4 024 €.

Les membres de la commission acceptent cette demande comprenant les oyas.

- ANIMATION DU « PROGRAMME ARBRES FRUITIERS ET VERGERS » par Sylvain DROCOURT – renouvellement de la mission.

En 2022, une convention pluriannuelle a été mise en place avec Sylvain DROCOURT pour la mission d'animation du « Programme Arbres Fruitiers et Vergers ».

Pour l'année 2024/2025, il est proposé de renouveler la mission d'animation de Sylvain DROCOURT pour un montant de 17 000 € maximum. La période considérée pour l'animation du Programme est du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025.

Les membres de la commission valident cette demande.

2. Volet patrimoine arboré de nos villes et village

- LUZARCHES - clôtures pour la mise en place d'un éco-pâturage au vallon de Rocquemont

La commune de LUZARCHES envisage d'entretenir deux terrains dans le vallon de Rocquemont par éco-pâturage et sollicite pour cela une aide du PNR.

La commune présente les devis de la Bergerie de l'Ysieux.

Le total des deux devis s'élève à 29 200 € HT (non assujetti à la TVA).

L'aide est plafonnée à 15 000 € du montant des travaux et fournitures HT.

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 12 000 €.

Les membres de la commission valident cette demande.

- LUZARCHES - abattage et la plantation de 18 tilleuls, place de la République

Suite à l'expertise phyto-sanitaire de Dominique FEUILLAS phyto-écologue, la commune de LUZARCHES souhaite remplacer 18 tilleuls sur la place de la République qu'il lui faut d'abord abattre et dessoucher.

La commune présente le DCE du maître d'œuvre ETUDIS comprenant :

- Abattage, dessouchage et évacuation en décharge pour un montant de 10 800 € HT.

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 8 640 €.

- Fournitures et travaux pour remplacement de 18 tilleuls

Pour un montant total de 15 350 € HT

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 12 280 €.

Les membres de la commission valident cette demande.

- ORRY-LA-VILLE - La plantation d'une haie champêtre et de 25 arbres dans le parc de la Maison du Parc

Le PNR souhaite remplacer ses clôtures en mauvais état sur tout le pourtour de la propriété et planter une haie champêtre à l'arrière des pavillons situés rue d'Hérivaux et 25 arbres d'essences locales dans le boisement.

Une enveloppe de 5 396 € HT – 6 475 € TTC avait été prévue sur le programme d'actions 2023.

Suite à une consultation, c'est l'entreprise HIE paysage qui a été retenue. Le devis pour les plantations (fourniture des végétaux et travaux de plantation) s'élève à 7 800,75 € HT – 9 360,90 € TTC.

Il est proposé de mobiliser le fonds pour financer la différence à savoir : 2 404,75 €.

Les membres de la commission valident cette demande.

- SAINT-MARTIN-DU-TERTRE - clôture pour la mise en place d'un éco-pâturage au Vivray.

L'installation de l'éco-pâturage se ferait en deux temps. Pour la première étape, il s'agirait de l'installer uniquement sur la partie sud-ouest de l'ENS du Vivray sur une superficie d'environ 11 000 m².

La mise en œuvre de ce projet d'installation d'un éco-pâturage serait confiée à l'association Le Pré des Cités. 11 animaux seraient mis à disposition. Un forfait annuel de 4 560 € TTC sera facturé à la commune pour la mise à disposition et le suivi des animaux (le montant de ce forfait n'est pas compris dans la présente demande de subvention).

L'installation matérielle de l'éco-pâturage s'élève à 9 560€ HT (11 472€ TTC).

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 7 648 €.

Les membres de la commission valident cette demande.

Monsieur Daniel DRAY, Président de la commission, clôt la séance à 19H.